

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

---

---

## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2011

#### I) *APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2011.

Le maire y apporte les commentaires suivants

\* Sur le cimetière communal

Concernant la reprise des concessions, les courriers ont été envoyés.

La commission se réunira le 13 janvier 2012 à 14 heures pour arrêter la liste définitive des procès-verbaux de constat d'état d'abandon.

Les propriétaires de concessions échues ont également été informés. Dans un délai de deux ans à compter de la date d'expiration, les familles ont le droit de solliciter un renouvellement. Au-delà de ce délai, la concession revient de plein droit à la commune.

\* Rétrocession des voiries des deux lotissements

Les travaux de remise en état préalables à la rétrocession devaient être faits au plus tard le 31 octobre 2011.

Un courrier a été envoyé à l'aménageur CIR-PROMOTION pour leur rappeler cet engagement non tenu.

\* Cantine scolaire

Il y a lieu de rectifier les chiffres de la nouvelle proposition.

Prix du repas : 2,50 € HT soit 2,77 € TTC.

Mise à disposition de personnel à raison de 6 heures par jour :

16 697,94 € TTC et non pas 19 344,90 € TTC par an, répartis sur 10 mois.

Frais de blanchissement : 318,82 € TTC par an, répartis sur 10 mois.

**II)****REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, adopte les tarifs communaux joints en annexe qui seront applicables à compter du 01 janvier 2012.

Concernant la location consentie à Madame CAHOT, le loyer est extrêmement bas et de plus, c'est la commune qui supporte le coût de la fourniture d'eau qui s'élève à environ 250 € pour l'année.

Il lui sera proposé de verser 20 € par mois de charges locatives, qui s'ajouteront à son loyer de 185 €.

**III)****QUESTIONS DIVERSES****1- SIER d'Offranville : Modification des statuts**

Lors de sa réunion du 03 décembre 2011, le comité syndical du SIER d'Offranville a adopté une modification de ses statuts visant à transférer au Syndicat Départemental d'Energie (SDE) de Seine-Maritime sa compétence d'autorité concédante en électricité et gaz, y compris la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques.

Cette modification des statuts permettra également au SIER d'Offranville de transférer sa compétence Eclairage Public et génie civil sur les réseaux de télécommunication par simple délibération du comité syndical.

Cette modification des statuts est essentiellement motivée par la nécessité de se mettre en conformité avec la réglementation afin d'éviter de fortes pénalités financières appliquées aux départements qui n'exercent pas directement leur maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SIER.

**2- Restos du Cœur Campagne 2011-2012**

Le maire propose de reconduire l'aide financière à l'antenne du Canton d'Envermeu des Restos du Cœur pour la campagne 2011-2012, à savoir une aide de 400 € sous forme d'un bon d'achat à faire valoir au magasin Intermarché pour la fourniture de denrées alimentaires, hors alcool.

Accord du Conseil municipal.

### **3- Travaux à la salle polyvalente**

Afin de satisfaire aux recommandations de la commission de sécurité des ERP, il convient de protéger les rampes de chauffage et d'éclairage par la pose de grilles afin d'éviter que les balles ou volants puissent les atteindre au cours des activités sportives de l'école.

- Protection des rampes de chauffage : 3 245,00 € HT soit 3 881,02 € TTC.
- Remplacement des luminaires : 3 915,00 € HT soit 4 682,34 € TTC.

Accord du Conseil municipal.

### **4- Plan de gestion du Mont-Raoul**

Pour la préparation de l'assiette 2012, l'ONF propose de différer les coupes prévues au plan de gestion

Parcelle 7 et 9 : le peuplement est trop maigre.

Parcelle 10 : le premier passage a été différé depuis 2007, il est en cours de réalisation.  
Cela n'empêchera pas de pouvoir proposer du bois de chauffage aux habitants grâce aux parcelles prévues dans les assiettes précédentes et qui avaient été différées.

Accord du Conseil municipal.

### **5- Eclairage public : Remplacement d'un mât**

Le 28 octobre 2011, un accident de la route s'est produit au niveau de la source de Noville, détruisant le mât d'éclairage public remplacé quelques mois plus tôt pour les mêmes raisons.

L'auteur des faits est connu, un constat a été établi et le sinistre a été déclaré à l'assureur communal. Il sera intégralement pris en charge par l'assureur du conducteur.

### **6- Liquidation Planchon : Créance irrécouvrable**

Par délibération du 28 décembre 2006, il avait été décidé de vendre sur pied la coupe de la parcelle 11 à l'entreprise Planchon pour un montant de 840 €.

La facture jamais réglée a été déclarée irrécouvrable suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise, prononcée par le tribunal de commerce de Dieppe le 12 février 2010.

Accord du Conseil municipal pour accepter cette facture en non-valeur.

## **7- Modification budgétaire**

Afin de régler les dernières factures de l'exercice, il s'avère nécessaire d'ajuster quelques comptes sur lesquels on constate des dépassements de crédits parfois importants, énergie-électricité, fournitures scolaires, contributions aux organismes.

Le Conseil municipal adopte la modification budgétaire jointe en annexe.

## **8- CCMV : Mise en œuvre de nouveaux services ou compétences**

La CCMV a engagé une réflexion sur la possibilité d'élargir ses compétences ou d'offrir de nouveaux services.

Afin d'orienter son choix, elle a transmis aux communes un questionnaire.

Copie de celui-ci est remis à chaque membre du Conseil pour qu'il réfléchisse à la pertinence des propositions.

La réponse sera arrêtée lors de la prochaine réunion du Conseil (questionnaire joint en annexe).

## **9- Subvention exceptionnelle à l'association « Art religieux en Seine-Maritime »**

Dans le cadre de l'opération « les églises de nos villages se racontent », l'association a proposé de faire un inventaire de son patrimoine religieux de la commune, un travail important qui a mobilisé une dizaine de personnes, spécialiste chacune dans leur domaine.

Aucune contribution financière n'est demandée à la commune. Aussi pour aider l'association, le Conseil municipal décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 200 €.

## **10- Séjour pédagogique : Projet APEDE 2012**

Sur le thème de l'eau, source de vie, il se déroulera sur deux jours dans la Sarthe, les 29 et 30 mars 2012.

Sur la base de 30 élèves et 4 accompagnateurs, la dépense s'élève à 3 195 €.

Le financement se fait selon la règle des trois tiers : commune, association et participation des familles.

La part communale s'élève ainsi à 1 065 € qui sera versée par l'intermédiaire de l'association Sports et Loisirs.

## **11- CFA d'Elbeuf : demande de subvention**

Le CFA d'Elbeuf sollicite la commune pour le versement d'une subvention à hauteur de 60 € par élève de la commune scolarisé dans l'établissement soit 120 €.

Le Conseil municipal décide de répondre négativement à cette demande.

## **12- Etangs communaux : Prolifération des cormorans**

Les pêcheurs et hutteurs Saint-Aubinois ont adressé un courrier à la Mairie pour attirer l'attention du Conseil municipal sur les ravages causés par la prolifération des cormorans sur les étangs communaux.

Ils sont désormais plus d'une soixantaine à vider les étangs de leurs poissons. Sachant que l'espèce est protégée, la solution ne se situe pas au niveau communal. Néanmoins, une motion sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour attirer son attention sur le problème.

**IV)**

## **INFORMATIONS**

### **1- Marché public**

Le seuil au-delà duquel une mise en concurrence est obligatoire, d'abord descendu de 20 000 € à 4 000 € est désormais remonté à 15 000 €.

### **2- Cérémonie des voeux**

Elle est fixée au vendredi 20 janvier 2012 et se limitera au cercle communal: économie d'argent, de temps et de salive !

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,

-----  
Pour la mise à disposition de la salle des fêtes communale communale, sur proposition du maire, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2012.

1°) Vin d'honneur

Commune	80 €
Hors commune	120 €

2°) Soirée

Salle seule

Commune	120 €
Hors commune	180 €

Salle et cuisine

Commune	180 €
Hors commune	270 €

3°) Week-end

Salle seule

Commune	180 €
Hors commune	270 €

Salle et cuisine

Commune	270 €
Hors commune	405 €

-----  
Les utilisateurs de la salle des fêtes communale peuvent bénéficier s'ils le souhaitent de la mise à disposition de la vaisselle communale.

Pour cette mise à disposition, sur proposition du maire, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2012.

1°) Verres pour vin d'honneur 2,00 € la douzaine avec un minimum de 5 douzaines, à la douzaine au-delà.

2°) Couverts pour repas (version simple)

16,00 € la douzaine avec un minimum de 5 douzaines, à la douzaine au-delà.

3°) Couverts pour repas (version complète)

20,50 € la douzaine avec un minimum de 5 douzaines, à la douzaine au-delà.

La composition exacte des couverts est jointe en annexe.

4°) Le remplacement de la vaisselle manquante se fera au tarif joint en annexe.

5°) Le relavage de la vaisselle sera facturé au temps passé.

---

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

- Décide d'augmenter le loyer du logement THOMAS d'environ 2,5%, correspondant à l'indice INSEE d'évolution du coût de la vie,
- Arrondi à l'euro, ce loyer s'élève à 420 € par mois,
- Dit que ce tarif s'appliquera à compter du 01 janvier 2012,
- Rappelle, qu'en sus du loyer, le locataire remboursera le montant de la TEOM.

---

Le Maire expose au Conseil municipal

Le bail consenti par la commune à Monsieur et Madame CAHOT pour la location du logement de fonction de l'école remonte à 1984, ce qui rend nécessaire sa réactualisation.

Compte-tenu des travaux qui y ont été effectués, de la fourniture de l'eau puisque le logement ne dispose pas de son propre compteur, une revalorisation du loyer est tout-à-fait justifiée.

En accord avec Madame CAHOT, il propose de fixer le loyer à 205 € par mois, à compter du 01 janvier 2012.

---

Le Conseil municipal

- Approuve la proposition du Maire
- Approuve le projet de nouveau bail tel qu'il est annexé à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer ce bail
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution des termes de ce bail.

---

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants, pour la cantine et la garderie scolaires, qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2012 :

Cantine scolaire :

- Enfant commune	2,95 €
- Enfant hors-commune	3,80 €
- Personnel encadrant	4,80 €

Garderie scolaire :

- Ticket d'une heure :	0,90 €
Toute heure commencée est due.	

-----  
Pour l'octroi d'une concession dans le cimetière communal, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2012 :

Concession de 2m<sup>2</sup>

15 ans :	190 €.
30 ans :	275 €.
50 ans :	410 €.

Concession de 1m<sup>2</sup>

15 ans :	115 €.
30 ans :	165 €.
50 ans :	245 €.

-----  
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal adopte la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

<u>Chapitre 011</u>	Compte 60612	+ 6 500 €	
	Compte 60624		- 1 000 €
	Compte 60631		- 1 000 €
	Compte 60632	+ 2 000 €	
	Compte 6067	+ 3 500 €	
	Compte 611		- 1 500 €
	Compte 61521	+ 4 500 €	
	Compte 61551		- 2 000 €
	Compte 616	+ 2 000 €	
	Compte 6232		- 2 000 €
<u>Chapitre 012</u>	Compte 6411		- 5 000 €
	Compte 6453		- 500 €
	Compte 6455		- 500 €
<u>Chapitre 022</u>	Compte 022		- 9 000 €
<u>Chapitre 65</u>	Compte 6554	+ 4 000 €	

Questionnaire relatif à la  
 Mise en œuvre de nouveaux services  
 ou de nouvelles compétences

Propositions de nouveaux services ou compétences	Intérêt		Observation
	Oui	Non	
<b>SERVICES AUX COMMUNES</b>			
- Groupement d'achat de sel de déneigement			
- Mise en œuvre de services aux communes :			
o Déneigement et salage			
o Balayage (linéaire et fréquence à définir)			
o Tonte des espaces verts (surface et fréquence à définir)			
o Tonte des équipements sportifs (surface et fréquence à définir)			
o Taille des haies (linéaire et fréquence à définir)			
- Ramassage des encombrants (via le SMOMRE)			
- Autre proposition			
<b>HABITAT</b>			
- Permanence du CAUE (dans le cadre d'un permis de construire)			
- Autre proposition			
<b>ENFANCE / JEUNESSE</b>			
- Transport scolaire du 1er degré (primaire)			
- Transport scolaire du second degré (collège)			
- Création d'écoles intercommunales			
- Animation du temps périscolaire (aide aux devoirs, garderie périscolaire)			
- Extension du CLSH aux petites vacances et le mercredi			
- Construction et gestion d'une crèche ou d'halte-garderie communautaire			
- Enseignement artistique			
- Animations à destination des adolescents			
- Autre proposition			
<b>ANIMATION DU TERRITOIRE</b>			
- Organisation d'un événementiel (salon, concert, débat, rencontre sportive)			
- Création d'un centre de loisirs			
- Autre proposition			
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>			
- Prise de compétence			
- Proposition			
<b>SOLIDARITE</b>			
- Création d'une MARPA			
- Autre proposition			
<b>GARDE CHAMPETRE COMMUNAUTAIRE</b>			
<b>EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>			
- Création d'une salle des fêtes communautaire			
- Autre proposition			
<b>AUTRE(S) PROPOSITION(S)</b>			